



F5400-Direction de la construction-

DELIBERATION N° D.2023.03.28

du Conseil municipal du 30 mars 2023

Eglise Notre Dame : travaux de restauration du clos-couvert.
Phase 2 : Chœur et chevet.
Approbation du programme de travaux.
Demande de subvention et de mécénat auprès de tout organisme.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE

Rapporteur : Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Erik LINQUIER, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Michel LEFEVRE.
Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. Eric DUPAU), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Bruno THOBOIS), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture, Politique familiale »; article 90312 « Patrimoine »; programme AEDICU128 « Eglise Notre Dame Restauration Clos Couvert 2^{ème} Tranche Chœur et Chevet»..

• Pièce majeure de l'architecture de la Ville de Versailles, L'église Notre-Dame construite entre 1684 et 1686 souffre aujourd'hui de multiples altérations liées à la vétusté et à la qualité des matériaux utilisés.

Un diagnostic initié par la Ville et réalisé en 2016 par le Cabinet Perrot & Richard a mis en évidence la

présence de plusieurs pathologies concernant les éléments du clos et couvert de cet édifice protégé au titre des monuments historiques depuis le 4 août 2005. Chaque pathology identifiée a été répertoriée, dans ce diagnostic, selon son degré d'urgence d'intervention.

Face à ce diagnostic, la municipalité a entamé, depuis novembre 2016, des travaux importants de mise en sécurité basés sur ces préconisations (purge de pierre dans les parties instables, pose de filet de protection, re fixation des arêtiers en plomb, etc.).

• Aujourd'hui et contenu de l'état des dégradations, la Ville souhaite poursuivre les travaux de restauration du clos et couvert du bâtiment à savoir :

- maçonnerie / pierre de taille ;
- charpente ;
- vitraux – ferronnerie ;
- couverture – zinguerie ;

Le chœur et le chevet seront les éléments suivants de l'édifice à bénéficier de ces travaux de restauration car ils présentent un état de détérioration avancé.

L'objectif de cette 2^{ème} phase de travaux de restauration est de préserver l'authenticité de l'édifice par des interventions les moins invasives possibles, tout en s'attachant à réduire les nuisances pour les habitants du quartier, ainsi que les paroissiens.

Le but est de répondre aux problématiques d'ordre structurel, celles liées aux infiltrations d'eau et aux désordres sur les ouvrages ornementaux et statuaire puis au niveau des vitraux, ferronneries et menuiseries.

Le coût objectif prévisionnel de ces travaux est 2 200 000 € HT.

Pour ce faire, il est prévu de recourir à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre faisant suite à une procédure avec négociation. Cet accord-cadre sera exécuté sur la base d'un marché subséquent, concernant une mission complète de maîtrise d'œuvre pour cette deuxième phase de travaux. Ce marché subséquent intégrera par ailleurs la constitution des dossiers de demande de subvention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le programme des travaux de la restauration du chœur et du chevet de l'église Notre-Dame de Versailles (2^{ème} phase) ;
Le coût objectif prévisionnel de ces travaux est 2 200 000 € HT.
- 2) de solliciter toute aide de tout organisme susceptible de contribuer au financement de cette opération ;
- 3) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 49 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.